

De l'intégration à la précarité : le « grand intégrateur » en péril ?

Un entretien avec Robert Castel*

Par Christine Fournier

Depuis 20 ans, la condition salariale ne cesse de se transformer. Si le salariat reste largement prédominant, les protections qui lui ont été progressivement associées sont de plus en plus remises en cause. Le processus de précarisation du travail s'accroît et appelle un redéploiement du droit du travail et de la protection sociale afin que les situations les plus fragiles soient en même temps les mieux protégées.

Pourriez-vous préciser les évolutions qui fondent le passage d'une thématique des inégalités à une thématique de l'exclusion ?

Je crois que la question des inégalités était la question sociale par excellence dans ce qu'on peut appeler la société salariale, c'est-à-dire pendant cette période de croissance, de développement, qui a suivi la Seconde guerre mondiale, et pendant laquelle une question essentielle était, pour reprendre le titre d'un livre qui avait eu de l'audience dans ces années-là, « le partage des bénéfices ». À cette époque, il y a à la fois croissance et stratification sociale forte, de sorte que chaque catégorie sociale, et même chaque groupe professionnel, pense qu'il n'en bénéficie pas assez et revendique pour en avoir davantage. Mais dans cette perspective de croissance, on remet la discussion à six mois, un an, et on en obtient alors davantage. Ce qui va avec un type de négociation entre « partenaires sociaux », comme on dit, qui aboutit à ce qu'on pourrait appeler un compromis conflictuel. Les « partenaires » peuvent avoir des intérêts différents, ils s'entendent sur une mesure un petit peu boiteuse peut-être, avec l'espoir, qui se trouve

réalisé la plupart du temps, que dans six mois on ira plus loin parce qu'il y a, comme disait André Bergeron qui était le secrétaire général de FO à l'époque, du « grain à moudre ». C'est aussi une façon de nommer le progrès social, ça ne signifie pas nécessairement que les inégalités se réduisaient substantiellement. Durant ces années-là, les échelles, les différentiels de revenus entre les différentes catégories sociales, ne se sont pas rétrécis substantiellement. Mais c'est un peu comme sur un escalier mécanique, tout le monde s'élève plus ou moins en même temps et voit sa situation s'améliorer. Dans ce contexte, on comprend que l'inégalité, ou la question de la réduction des inégalités, puisse apparaître comme l'objet central de la négociation entre les partenaires sociaux. C'est valable jusqu'au début des années soixante-dix. Progressivement, car la situation n'a pas changé du jour au lendemain, en raison de l'arrêt de la croissance, de la montée du chômage, de l'accroissement de la précarité, la préoccupation principale est devenue davantage celle de conserver son emploi, de conserver une stabilité minimale, plus que la question de l'augmentation du salaire. Je crois que ce n'est pas seulement une interprétation, il y a des statistiques, par exemple, sur le nombre de journées de grèves, qui a considérablement décliné et aussi un glissement des motifs de la grève qui tendent à mettre en avant des revendications portant sur les conditions d'emploi plutôt que sur l'augmentation du salaire.

* **Robert Castel** est sociologue, directeur d'études au Centre d'études des mouvements sociaux (École des hautes études en sciences sociales). Il a publié en 1995 « *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat* », Fayard.

Cette crainte de perdre son emploi certains la traduisent, et c'est peut-être une traduction exagérée, en terme de crainte de l'exclusion, et là aussi il y a de nombreux sondages qui montrent que cette crainte est largement partagée. L'exclusion, c'est une façon globale et peut-être un peu fantasmagorique d'exprimer ce sentiment d'insécurité. Je crois que ce qu'il y a derrière, et qui montre la différence fondamentale avec la situation antérieure, c'est que dans les années cinquante, soixante, début soixante-dix, la condition salariale paraissait être une sorte de socle solide, à partir duquel on pouvait progresser, accéder à de nouveaux avantages, pas seulement en termes de revenus, mais aussi de protections et de droits et cela s'effrite. Donc, c'est une inquiétude par rapport à l'emploi, par rapport aussi aux conséquences que sa perte risque d'entraîner, à la limite l'« exclusion », qui est passée au premier plan.

Peut-on dire que les recherches sur la mobilité, nombreuses au cours des années soixante-dix, faisaient écho à cette thématique des inégalités et que leur intérêt s'est aujourd'hui réduit ?

On comprend qu'il y avait une relation forte entre cette thématique de la réduction des inégalités et la thématique de la mobilité sociale, ces améliorations – il ne s'agissait pas seulement d'un accroissement des revenus salariaux – allaient de paire avec le développement des activités tertiaires, la création d'emplois en général plus qualifiés et plus valorisés. C'était donc un contexte de mobilité ascendante, avec la croyance au progrès social, c'est-à-dire, au fond, la croyance que demain sera meilleur qu'aujourd'hui, y compris au sens transgénérationnel du mot. On pouvait alors se dire : « *Ce que je n'aurai pas le temps d'obtenir parce que je ne pourrai pas avoir tout d'un coup, mes enfants l'obtiendront, d'ailleurs ils vont à l'école pour ça, ils auront des diplômes supérieurs qui leur assureront de meilleures places* ». Ainsi, la mobilité était-elle pensée surtout sur le mode de la mobilité ascendante, alors qu'actuellement, on peut dire que peu de gens croient, ou en tout cas sont assurés, que demain sera meilleur qu'aujourd'hui et ils craignent plutôt de connaître une chute, un décrochage pour eux-mêmes et plus encore pour leurs enfants. Il s'agit là d'un phénomène objectif ; il y a bien des études qui montrent que cette mobilité ascendante a été un phénomène assez massif après la Seconde guerre mondiale alors qu'aujourd'hui, il y a beaucoup d'enfants qui se trouvent dans des situations qui ne sont pas meilleures que celles de leurs parents, et qui risquent d'être pires.

Vous avez dit lors d'un séminaire : « On ne naît pas exclu, on le devient »...

Peut-être oui, sauf que le terme d'exclusion n'est pas très éclairant pour rendre compte de ce qui s'est passé depuis vingt ans. Avant même la « crise », il y a toujours eu une certaine frange de gens qui étaient un peu sur la marge. C'est par exemple ce qu'on appelle le « quart monde ». Le quart monde, ce sont des gens qui ne seraient jamais entrés dans le processus de la modernité et se reproduiraient génération après génération, si du moins on adhère à la représentation de ces « anciens pauvres » forgée par des associations comme ATD Quart-monde.

Mais le phénomène nouveau et beaucoup plus fortement significatif, c'est l'apparition d'un nouveau profil de gens qui se trouvent marginalisés, ce qu'on avait appelé, quand ils sont apparus vers 1984, les « nouveaux pauvres ». C'est un profil tout à fait différent, parce que ce sont des gens qui ont été intégrés, souvent salariés, et qui basculent. C'est en pensant à eux que je disais qu'on ne naît pas exclu, ce qui est en même temps une façon de prendre de la distance par rapport à cette notion d'exclusion ou en tous cas par rapport à la propension à se fixer sur les situations limites ou sur les « exclus », parce qu'il faut reconstituer les trajectoires qui ont mené là. Dans la plupart des cas, ce sont des trajectoires de décrochage par rapport à une situation antérieure et pour comprendre comment les gens en sont venus là, il est important de connaître leurs parcours, pour essayer justement qu'ils n'en arrivent pas là. Ça signifie qu'il faut essayer aussi d'intervenir en amont, c'est-à-dire préventivement et ne pas se focaliser exclusivement sur « l'exclusion ».

En amont, se trouve le système éducatif et les mesures d'insertion qui ont pour principal objectif de qualifier les individus...

Personne ne peut être contre la qualification, en tout cas pas moi, parce que ce serait dire : il y a des gens qui devraient demeurer incultes. Les opérations Schwartz, les nouvelles qualifications etc., comme aussi le RMI, sont incontestablement positives. Ceci dit, je crois qu'il faut ajouter deux choses. La première c'est que la qualification n'est pas une panacée. Il y a eu un moment assez optimiste où l'on s'est dit : « *Pourquoi des jeunes sont-ils laissés de côté ? C'est parce qu'il ne sont pas qualifiés, donc qualifions-les* ». Encore une fois c'est préférable d'être qualifié, mais on s'est aperçu aussi qu'on pouvait être à la fois chômeur et qualifié, qu'il y avait une augmentation des qualifications mais qui n'allait pas mécaniquement de

paire avec le fait de trouver des postes qui soient associés à ces niveaux de qualification. D'où ce constat qui est assez nouveau, et qui doit être bien difficile à vivre pour ceux qui sont dans ces situations, qu'il y a des gens qui sont employés avec des hautes qualifications dans des travaux sous-qualifiés. Ceci pour dire que si la qualification est positive, elle n'est pas la solution à tous les problèmes de l'emploi.

Les opérations de qualification et d'insertion posent un deuxième type de problèmes, qui est celui de la discrimination positive. Là aussi il me semble que ces mesures sont à la fois positives et ambiguës. On ne peut pas contester le principe de faire plus pour des gens qui sont dans le moins comme tous ceux qui sont sous-qualifiés. Mais on constate aussi souvent que la discrimination positive se renverse en discrimination négative. Cela peut aboutir à établir des distinctions entre des gens qui ne sont pas choisis à partir de qualités positives mais sur la base de handicap, de manque et à souligner cette différence par rapport au régime commun. Comme souvent dans la vie sociale il y a une ambiguïté, qui est sans doute indépassable sauf si on veut faire du dogmatisme dans un sens ou dans un autre. On ne peut pas laisser les choses en état, et en même temps, il faut être conscient que ces interventions ciblées peuvent avoir, comme on dit, des effets pervers. Il faut essayer d'en tenir compte, de les gérer d'une façon non discriminante si c'est possible.

Le caractère stigmatisant des mesures d'insertion révèle-t-il les limites des politiques d'insertion ?

L'idée première des politiques d'insertion, c'était de ménager une transition, d'aider à passer un cap difficile. C'est-à-dire de faire en sorte, par exemple, qu'avec quelqu'un qui était sans travail on déployait des moyens spéciaux pour l'aider à sortir de cette situation, et dans ce cas-là, il n'y a pas stigmatisation, passer par exemple trois ou six mois au RMI, pour retrouver du travail, c'est un mauvais moment à passer. Le malheur, peut-être le drame, c'est que beaucoup s'installent dans ces dispositifs. Ce qui devait être une étape risquée de devenir un état, et c'est ce qui explique cette sorte de détérioration de l'image, par exemple, du « Rmiste », comme on commence à dire avec quelquefois un certain mépris. Il y a à peine dix ans que le RMI est institué et je pense que c'est une mesure relativement positive, relativement généreuse, mais elle en vient souvent maintenant à qualifier le paumé, celui qui ne s'en sortira pas, et effectivement s'il reste là c'est difficile de lutter contre cette image, même s'il n'en est pas lui-même responsable. Alors est-ce qu'on peut faire mieux ? Je ne sais pas,

mais on peut au moins rappeler que si les gens restent dans cette trappe, c'est d'abord parce que l'emploi manque, y compris pour des gens qui ont été remis en position de travailler et qui ne trouvent pas de travail. Ceci renvoie à l'idée que l'on esquissait tout à l'heure, à savoir que ces mesures de repêchage doivent être couplées avec des interventions en amont. Car il paraît évident que c'est un certain fonctionnement des entreprises, une recherche à tout prix de la compétitivité qui a fait du travail la principale « variable d'ajustement », comme on dit, sur laquelle on ponctionne le maximum, que l'on essaie à la fois de payer le moins possible et de faire rendre plus. C'est ce qui induit cette précarisation des relations de travail, qui fait que des gens ne pouvant pas s'adapter à ce rythme décrochant et se retrouvent invalidés.

La précarité peut-elle être envisagée comme un nouveau passage obligé pour pouvoir accéder à des emplois stables ou annonce-t-elle plutôt une évolution qui nous conduirait vers un système d'emploi précaire généralisé ?

Je pense que, si on prend au sérieux un certain nombre de mutations, y compris technologiques, qui ont eu lieu depuis une dizaine ou une vingtaine d'années, l'informatisation, la robotisation, certaines exigences de compétitivité, d'adaptabilité qui ne sont pas seulement des alibis patronaux, on doit reconnaître que des transformations sans doute irréversibles sont intervenues dans la condition salariale. Il ne serait pas réaliste de défendre, par exemple, qu'il n'y ait que des contrats à durée indéterminée, de même qu'on ne pourrait pas rayer d'un trait de plume les transformations technologiques en cours. Donc il me semble que la question se déplace. Il faut admettre certaines exigences d'adaptabilité, de mobilité, mais comment faire pour qu'elles ne se traduisent pas, comme c'est le cas presque toujours, par une précarité accrue ? Est-ce qu'il y a des façons d'encadrer cette mobilité qui ne produiraient pas nécessairement de la précarité ? Il me semble que la question se pose si on ne rêve pas de revenir en arrière mais si on n'accepte pas non plus d'appeler « progrès » l'ouverture de n'importe quel nouveau créneau d'emploi, c'est-à-dire souvent de sous-emploi. Et là, il y a une tâche difficile, mais qui n'est sans doute pas impossible, du côté d'un redéploiement du droit du travail. Le droit du travail a servi à cela si je puis dire, parce que la précarité ne date pas d'aujourd'hui, la condition ouvrière, au XIX^e siècle était complètement précaire. Comment est-elle sortie de cette précarité ? Ça s'est fait par un certain type de régulation du droit

du travail et de la protection sociale. Comment redéployer un droit du travail qui ferait que ces situations les plus mobiles, les plus fragiles, seraient en même temps, d'une certaine manière, les mieux protégées par le droit ? On ne peut pas donner une réponse unilatérale, simple, mais il y a des tentatives dans ce sens, qui se cherchent.

Que pensez-vous des propositions qui suggèrent de développer d'autres types d'activité ?

Cela dépend de ce qu'on entend par « activité ». Je crois qu'on pourrait dire deux choses. Le travail était le principal facteur d'intégration dans la société salariale, le « grand intégrateur » comme disait Barel, sous la forme de l'emploi salarié classique, avec un contrat de travail à durée indéterminée. Il est possible, et le chômage de masse semble le montrer, qu'il n'y ait pas pour tout le monde d'emplois salariés de ce type. D'où l'idée de certains de développer des « gisements d'emploi » ou des pluri-activités ou de nouvelles formes d'activité. Mais il y a pas mal d'imprécisions sous ces affirmations et il ne faut pas oublier, les dernières statistiques le montrent, que le salariat n'est pas en régression en France, il y a toujours autant de salariés, au cours des deux derniers mois il y a même eu une augmentation du nombre de salariés dans la population active. La grosse différence par rapport aux années soixante-dix, n'est pas qu'il y ait moins de salariés, c'est qu'il y ait beaucoup plus de salariés dans des positions précaires, menacés de chômage. C'est ce qu'il faut rappeler à ceux qui parlent de la fin du salariat. Il est possible qu'il n'y ait pas du salariat sous la forme classique pour tout le monde et il est légitime et souhaitable que de nouvelles activités en tiennent lieu. Mais, me semble-t-il à certaines conditions minimales, c'est-à-dire que ce ne soit pas une sortie par le bas du salariat, une régression par rapport à ce couplage entre travail et protection auquel était parvenue la société salariale et où le fait d'être un salarié c'était non seulement avoir un revenu, mais aussi entrer dans un système de droits collectifs, de conventions collectives, de protection sociale, de droit du travail, dont le SMIC représentait l'échelon inférieur.

Alors, si à travers de nouvelles formes d'activités on ne fait pas moins en termes de revenus, de droits et de protections, tant mieux. Mais il y a quand même un risque que ces emplois soient des sous-emplois, à la fois en terme de revenus, de protection, de droits sociaux et de droit du travail. Et malheureusement il semble que ce soit ce qui est en train de se passer. Des statistiques récentes montrent qu'il y a aujour-

d'hui en France à peu près trois millions de salariés, c'est-à-dire près d'un salarié sur six, qui sont au-dessous du SMIC et parfois dans des situations de type stage ou petit boulot. Donc par rapport à votre question, non seulement ce ne serait pas scandaleux d'ouvrir la gamme des activités, c'est même certainement souhaitable dans une situation difficile, mais à condition que ce ne soit pas un retour au capitalisme sauvage du XIX^e siècle, ou à ces formes de « néo-domesticité » dont parle Gorz, et à toutes ces formes de petits boulots qui commencent à fleurir.

Pensez-vous que la question du travail comme vecteur d'intégration sociale se pose différemment pour les hommes et les femmes ?

Peut-être, mais cela renvoie à une image sociale de la femme et même à une réalité sociale de ce qu'ont été et de ce que sont encore les femmes dans une société qui conserve des traits patriarcaux. C'est dans une société traditionnelle, où l'idéal est la femme au foyer, que la question du travail se pose d'une manière totalement différente pour les hommes et pour les femmes. Il me semble pour ma part que le travail des femmes est une composante de la modernité et va avec toute une évolution des rapports entre les sexes dans le sens de l'égalité, et qui doit aboutir aussi à l'égalité et à la parité devant le travail, même si elles ne sont pas encore réalisées.

Peut-on dire que le RMI risque de déboucher sur une assistance durable des personnes les moins bien dotées qui permettrait au système de durer ?

Je disais que des mesures comme RMI sont justifiées et doivent être défendues. D'abord parce qu'un pays comme la France n'est pas un pays pauvre et que c'est l'honneur d'une société démocratique de ne pas laisser tomber complètement ceux de ses membres qui sont dans une situation difficile. Et ceci d'autant que la plupart de ces gens-là ont été invalidés par une conjoncture économique et sociale qui les a dépassés. En général, ce n'est pas de leur faute s'ils en sont là. Que l'on s'occupe d'eux et qu'on les aide à remettre le pied à l'étrier me semble indispensable, et une mesure comme le RMI est une mesure positive.

Ceci dit, le RMI s'attache à des gens qui sont déjà sur les marges, qui pour la plupart d'entre eux ne sont plus dans l'emploi, ont basculé, et autant il faut faire quelque chose pour eux, autant il ne faut pas se contenter de ne faire que cela. C'est une erreur à la fois pratique et politique d'autonomiser cette « zone »,

dans laquelle les gens ont déjà perdu pied, et donc il faut essayer, comme je le disais tout à l'heure, d'intervenir en amont par des mesures qui soit préventives plutôt que réparatrices. L'essentiel en effet se joue avant que les gens ne deviennent les clients du RMI. Il s'agirait d'intervenir sur les régulations générales du travail pour essayer de contrôler ce processus de précarisation qui conduit au chômage.

Quels sont les avantages d'une approche en termes de processus ?

Je ne suis sans doute pas un méthodologue raffiné, mais raisonner en termes de trajectoires et processus, c'est un peu mon truc. Pour comprendre où en est un individu, il faut reconstituer sa trajectoire. C'est une façon plus riche d'appréhender les gens, que de les figer dans l'analyse de telle ou telle situation ici et maintenant. Mais c'est vrai aussi au niveau collectif : il faut saisir des processus de transformations et pas seulement photographier des états. Par exemple, il me semble que la précarisation du travail est un processus qui, actuellement, travaille, si on peut dire, l'ensemble de la société et qu'il faut mettre en perspective historique. Un sociologue qui calculerait seulement combien il y a de contrats à durée indéterminée en France aujourd'hui, pourrait en tirer la conclusion qu'ils sont largement majoritaires et que le monde du travail est encore globalement stable. Mais si vous raisonnez en terme de processus, les formes de contrats dites atypiques, sous des modalités diverses, sont bien, en stock, très nettement minoritaires, mais en flux représentent actuellement de l'ordre de 70 % des embauches. Ca veut dire qu'à terme, si ce processus n'est pas contré, dans un temps relativement court, par exemple dans dix ans, dans vingt ans, l'instabilité de l'emploi aura remplacé la stabilité de l'emploi comme régime dominant de l'organisation du travail. C'est là, me semble-t-il, la « grande transformation » en cours depuis vingt ans et dont une coupe instantanée dans la réalité sociale ne peut prendre la mesure.

Ce n'est pas le nombre, ni la proportion des contrats à durée indéterminée qui reste, qui est importante, parce qu'elle est en voie de résorption. Raisonner en termes de processus permet de dégager des lignes de force en se gardant de faire du catastrophisme, c'est dans ce sens que j'ai parlé de l'« effritement » de la société salariale. Le mot est pesé, l'effritement veut dire contrairement à, si vous permettez, les « âneries » que l'on entend sur la fin du salariat, sur la fin du travail, que la structure de la société salariale est conservée. Nous sommes encore dans une société salariale, et je rappelais tout à l'heure qu'il n'y a

jamais eu autant de salariés en France qu'aujourd'hui. Mais elle s'« effrite », c'est-à-dire qu'elle se fragilise, qu'il y a de plus en plus de gens qui tout en demeurant encore salariés sont salariés dans des conditions précaires, incertaines. Je crois que c'est le diagnostic que l'on peut porter sur la situation actuelle et qui échappe à la fois aux discours lénifiants et au catastrophisme. Il reste des éléments de permanence forts dans la société, notre précarité est encore entourée et traversée de protections, et parler de la fin de la société salariale est un discours purement idéologique. Mais il y a aussi des dimensions de transformations profondes et rapides et c'est le processus actuellement dominant. L'« effritement » n'est qu'une image mais c'est une tentative pour tenir ces deux aspects de la réalité ensemble. C'est aussi tenter de faire prendre conscience du risque qu'à force de s'effriter cette société peut s'effondrer, ce qui serait l'aboutissement du processus. Mais un processus peut être aussi contrecarré, contrôlé. C'est en tout cas une éventualité, car on ne déduit pas l'avenir, on peut seulement dégager des lignes de force qui travaillent le présent.

La réduction du temps de travail vous semble-t-elle une solution ?

Dans ce cadre que je viens d'esquisser, on retrouve la réduction du temps de travail comme une mesure positive et différente, et j'allais dire plus intéressante que le RMI, dans la mesure où elle n'est pas seulement réparatrice, mais qu'elle empêche que les gens en arrivent à devoir être « réparés ». En répartissant l'emploi autrement que sous la forme sauvage du chômage, elle redistribue mieux à la fois le travail et aussi les protections attachées au travail. Il me semble donc que des mesures de réduction du temps de travail, comme les trente cinq heures, sont à défendre, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient la solution miracle, mais elles vont en tout cas dans le bon sens.

La crise du marché du travail ne nous conduit-elle pas à prendre davantage en considération ce qui se passe en dehors du travail, notamment la famille ?

Oui, et même au-delà de la famille. Il y a des corrélations fortes entre ce qui se passe sur l'axe du travail et sur l'axe de la sociabilité au sens large du mot, dans lequel on pourrait inclure le voisinage, la participation à des associations, et la famille. Par exemple, on pourrait distinguer une zone d'intégration dans laquelle il y aurait du travail stable et une inscription solide dans des réseaux de sociabilité et familiaux. À un certain niveau d'abstraction, ce schéma est défendable, et en même temps quand on

essaie de le mettre en œuvre avec du matériel empirique, c'est beaucoup plus compliqué.

Par exemple, les enfants qui ne trouvent pas de travail restent plus longtemps dans la famille qui joue alors comme un analogon de l'intégration, en l'absence de l'intégration par le travail. Mais on constate aussi qu'une certaine proportion de gens qui sont au chômage ont des problèmes familiaux, divorcent. Voilà deux données qui paraissent contradictoires. Je crois qu'elles ne le sont pas, mais les articuler avec rigueur exigerait toute une élaboration que je n'ai pas eu le temps, et même pour être tout à fait sincère, sans doute pas la capacité de faire, alors que j'en avais eu l'ambition en commençant à écrire *Les métamorphoses de la question sociale*. Mais la corrélation entre l'axe du travail et l'axe de la sociabilité n'est pas mécanique et l'établir exigerait des recherches supplémentaires. À certains égards, il est plus facile d'analyser l'axe du travail parce qu'il y a des données plus objectives, des indicateurs de précarité etc., tandis que du côté des relations familiales, des rapports de sociabilité, c'est plus complexe d'élaborer des indicateurs d'intégration ou au contraire de désaffiliation. Mais c'est aussi légitime et aussi important.

Lors d'une intervention vous avez dit : « On pourrait s'étonner que l'existence de trois millions et demi de chômeurs n'ait donné lieu jusqu'à présent à aucun mouvement social de quelque envergure, mais c'est parfaitement compréhensible si on réalise que ce qui caractérise ces populations c'est leur inexistence sociale ».

En décembre dernier, un mouvement massif de chômeurs s'est formé et, il y a quelques jours, ils ont à nouveau manifesté pour la gratuité des transports, comment interprétez-vous ces mouvements ?

Je trouve évidemment qu'ils sont positifs. Il y avait effectivement une sorte d'irrationalité dans le fait que les chômeurs ne se soient pas manifestés, étant donné leur nombre, et souvent leur détresse. Mais c'était néanmoins compréhensible par le fait qu'ils étaient atomisés et marginalisés. Il faut d'ailleurs ajouter, sans parler évidemment de manipulation, que ce ne sont pas les trois millions de chômeurs qui ont manifesté, car la situation de chômeur coupe la plupart d'entre eux de la possibilité d'intervenir sur le cours des choses. Mais ces événements sont d'autant plus positifs car sans doute il n'y a rien de pire que la résignation à l'égard du chômage et le fait de le prendre comme un destin. C'est aussi positif par rapport au fait que les chômeurs ont réaffirmé que la situation du

chômage se pense par rapport à l'emploi. Cela peut paraître tautologique mais il est vrai qu'un chômeur n'a pas d'autre statut que celui de travailleur sans travail. Il donne à voir, et c'est de plus en plus vrai, qu'il y a une sorte de *continuum* entre ceux qui travaillent d'une manière intégrée, ceux qui sont dans des situations professionnelles précaires, et les chômeurs : il n'y a pas de frontière étanche qui sépare ces différentes situations. Donc, les chômeurs posent la question du régime général du travail dans notre société et je crois que c'est tout à fait positif. Mais la réponse qui peut être apportée à ces revendications porte néanmoins une ambiguïté profonde. D'une part, si la réponse au chômage c'est l'emploi, cela exclut que l'on institutionnalise un statut de chômeur. Mais en même temps, si on est réaliste et même si le chômage se résorbe, il faut admettre qu'il ne va pas disparaître du jour au lendemain et sans résidu. Donc, il faut aussi que les gens qui sont dans cette situation ne soient pas dans une condition complètement misérable qui les conduirait vers une mise entre parenthèses définitive, ce qui légitime la revendication de l'augmentation des minima sociaux. Il y a là un paradoxe assez profond et difficile à gérer entre l'exigence quand on est chômeur de bénéficier d'un minimum à la fois de revenu et de droit, et le risque d'instituer en permanence cette situation, ce qui serait le cas avec l'institution d'un revenu minimum inconditionnel. Ce n'est pas un autre débat parce qu'on a vu, à l'occasion du mouvement de chômeurs, resurgir ces revendications d'un revenu permanent de non activité, ce qui à mon avis comporte le risque d'une installation définitive dans l'assistance.

Une approche du dysfonctionnement du système en terme de classes sociales vous semble-t-elle dépassée ?

C'est pour une grande part une question de définition. On ne peut plus penser les classes sociales et particulièrement la classe ouvrière comme un ensemble relativement unifié et porteur d'une alternative globale à la société actuelle. Cela personne ou presque n'y croit plus. Mais par contre, cela ne signifie pas du tout que la société soit homogénéisée. Il reste des disparités profondes et la société qui se constitue sous nos yeux n'a rien à voir avec ce que certains du type Fourastié avaient imaginé sous la forme d'une grande classe moyenne hégémonique. Il y a sans doute autant de disparités qu'au moment où on parlait de classe avec bonne conscience, et il y a aussi autant de conflictualité sociale. Car on n'est pas non plus dans une société apaisée, et presque tous les jours ou toutes les semaines, il y a des conflits qui éclatent. Mais cette conflictualité ne se cristallise plus

en deux blocs antagonistes comme au temps de la société industrielle, pour aller vite. Pour décrire cette situation peut-on ou doit-on parler de « classe sociale » ? Moi je n'y vois pas d'inconvénient, mais à condition de ne pas oublier ce qui a profondément changé par rapport à la conception classique, disons marxiste, de la classe. Etienne Balibar emploie une formule que je trouve assez juste, il parle de « *lutte des classes sans classes* ». Évidemment, c'est une image, mais qui veut dire qu'il y a de la lutte, de la conflictualité, il y a aussi de l'exploitation, des gagnants et des perdants. Cette « crise » dont on

nous parle n'est pas une crise de la rareté, ce n'est pas un appauvrissement généralisé de la société. Il y a des gens qui ont très bien tiré leur épingle du jeu tandis que d'autres ont été floués. Il y a ainsi l'homologue d'une lutte des classes, mais ce n'est pas une lutte des classes parce qu'il n'y a plus d'acteurs pour jouer le rôle de classes unifiées et opposées. Ce qui pose d'ailleurs la question de savoir s'il pourrait y avoir d'autres groupes que la classe ouvrière pour prendre le relais de ces luttes.

Propos recueillis par Christine Fournier

La dynamique des territoires

Quartiers, «pays», coopération intercommunale, rôle des régions, espaces nouveaux de communication ... Les territoires se transforment, plus poreux, plus divers. Entre aménagement rationnel (le territoire comme marché pertinent) et capacité de mobilisation (le territoire comme lieu de solidarité et d'interdépendance) quelles cartes se dessinent ? L'organisation politique n'est-elle pas décalée face à cette diversité ?

Les territoires des hommes *A. Frémont*, géographe

La multicarte des territoires *L.-A. Gérard-Varet et T. Paul*, Greqam

Espaces d'autorité ou de solidarité *L. Laurent*, E N S A I

Territoire de l'hôpital ou territoires de la santé ? *B. Marrot*,

Agence Régionale de l'Hospitalisation du Centre

Fabriquons du pays, il en restera toujours quelque chose

F. Giraut et R. Lajarge, géographes

La genèse d'un pays *P. Houée*, Association Centre Bretagne

Développement

Le politique impertinent ? *J.-P. Worms*, Centre de sociologie

des organisations

Produire des territoires cohérents *J.-L. Guigou*, Datar

Hors dossier :

Entretien avec Emma Bonino, Commissaire européenne pour l'aide humanitaire

En vente dans les grandes librairies

Pour recevoir ce numéro, envoyez vos coordonnées et votre règlement à :

PROJET - 14, rue d'Assas - 75006 PARIS - Tél. : 01 44 39 48 48

Minitel 36 15 SJ* PROJET - <http://perso.wanadoo.fr/assas-editions>